

Le 13 mars 2020 - Genay
Affaire suivie par La Cellule Prévention
Elu.e.s/DGS/DGA/RH/COM

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 et suite à l'annonce officielle du Président de la République de fermeture des crèches, écoles, et universités... la ville de Genay a ouvert son plan communal de sauvegarde par l'arrêté municipal 2020-053 afin d'organiser la continuité du service public. La cellule de crise pilotée quotidiennement par Mme Le Maire s'est réunie ce vendredi 13 mars pour acter les mesures suivantes :

RAPPEL DES OBJECTIFS

- freiner la propagation du virus en évitant les situations de promiscuité prolongées.
- accompagner les publics fragiles notamment les séniors de + de 70 ans.
- favoriser l'organisation quotidienne des professionnels de la santé et d'aides à la personne.

Mesures prises à destination des accueils «petit enfance» et «enfance»

- Les crèches, écoles, centres de loisirs et services scolaires et périscolaires seront fermés dès lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre.
- **Un service minimum d'accueil pour les enfants scolarisés à Genay sera assuré par les équipes Animation Jeunesse et l'Education Nationale pour les Ganathain.e.s qui travaillent dans les domaines de la santé et d'aide à la personne.**

Mesures exceptionnelles prises à destination des séniors

- **Un plan contre l'isolement encadré par une équipe dédiée est mis en place dès lundi 16 mars.**
- Une cellule de veille pour garder le lien et accompagner nos séniors dans leurs besoins quotidiens (kit de 1^{ères} nécessités, portage de repas, veille téléphonique, ...). Un courrier leur sera adressé.
- Le portage de repas sera assuré par des agents municipaux volontaires.
- Compte tenu de l'exposition et de la vulnérabilité du public des séniors, les activités sont suspendues pour limiter les risques. Nous avons également suspendu le programme Ain'ergie jusqu'à nouvel ordre et les navettes municipales.

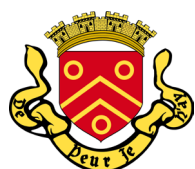
Mesures prises à destination des associations sportives et culturelles

Les salles et bâtiments municipaux sont fermés par l'arrêté municipal 2020-052 à compter du lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre.

Les activités associatives et culturelles sont par conséquent suspendues. Les associations ont été contactées et seront accompagnées si besoin par les services municipaux pour faire un point sur leur situation et anticiper leur reprise d'activité dans les prochaines semaines.

Fermeture des bâtiments publics

- crèche le manège enchanté et RAM
- école Cousteau A et B
- école Pibole espace Ganathain
- restaurant scolaire
- espace Henri Vicard - Hall des sports
- Stade de foot et city stade



Ville de Genay

Mairie de Genay

BP 71
69 726 Genay cedex

contact@villedegenay.com
04 72 08 78 88

Ouverture

Lundi / Jeudi / Vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
Mardi 8h30-12h et 13h30-19h
Mercredi 8h30-12h
Samedi 9h-11h30

villedegenay.com



Ville de Genay

- salle Geroge Brassens
- Maison des associations
- Médiathèque
- Salle burlet
- Salle des Buyats
- Les Genêts d'Or
- Le Comité des fêtes
- La Maison des Arts
- Local des Verchères / Boîte à fringues
- Cimetière
- Parc et aire de jeux.

Mesures prises à destination des professionnels de la santé

- Des masques et gels hydrauliques sont mis à disposition des médecins locaux (sur demande) en attente de la livraison des équipements officiels remis par l'état.
- **Un service minimum d'accueil pour les enfants scolarisés à Genay sera assuré par les équipes Animation Jeunesse et l'Education Nationale pour les Ganathain.e.s qui travaillent dans les domaines de la santé et d'aide à la personne.**

Mesures prises à destination des commerces

- Des affiches et informations sur les recommandations et consignes à respecter ont été transmises par les services municipaux aux commerces de Genay.

Mesures prises dans les services municipaux

- Pour assurer la continuité du service public, **la Mairie restera ouverte de manière restreinte. Un standard téléphonique sera renforcé. Les personnes seront reçues sur rendez-vous par les services en fonction de l'urgence des besoins exprimés aux horaires classiques.**

Communication auprès de la population

- Réalisation de messages sur panneaux lumineux d'informations rappelant les gestes «barrières».
- Affichage dans tous les équipements publics et affichage municipaux des consignes de prévention, délivrées par le ministère de la santé.
- Article internet et facebook diffusant les recommandations nécessaires en temps réel.
- Renforcement des permanences téléphoniques.

Communication auprès des parents d'élèves

- Envoi d'e-mails à l'ensemble des familles ayant des enfants scolarisés sur la commune expliquant la fermeture des écoles Cousteau et Pibole, des centres de loisirs et des accueils périscolaires. Informations de l'évolution de la situation en temps réel.
- Information et lien avec les représentants de l'AGAPE.
- Des permanences seront organisées afin de permettre aux familles n'ayant pas d'accès à internet ou à une imprimante de pouvoir récupérer les leçons transmises par les enseignants.e.s.

Pour plus d'informations :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Un numéro vert répond en permanence à vos questions 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Contacts Cellule Prévention / Ville de Genay

Mme le Maire

M. l'Adjoint responsable du PCS
Mme l'Adjointe responsable du CCAS
Mme l'Adjointe responsable des associations
M. l'Adjoint responsable des affaires scolaires & périscolaires
Nicolas PITTET Directeur Générale des Services
Alexandre CHABLI Directeur adjoint - Affaires scolaires, périscolaires, Associations
Sandrine Tomas DRH
Géraldine PEGULU Responsable Communication



Ville de Genay

Mairie de Genay

BP 71
69 726 Genay cedex

contact@villedegenay.com
04 72 08 78 88

Ouverture

Lundi / Jeudi / Vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
Mardi 8h30-12h et 13h30-19h
Mercredi 8h30-12h
Samedi 9h-11h30

villedegenay.com